

champs dans les régions agricoles de Montérégie-Est, Montérégie-Ouest, de Lanaudière et de la Mauricie ainsi que dans 50 à 80 % des champs visités en Estrie, Centre-du-Québec et Outaouais-Laurentides. L'herbe à poux est cependant beaucoup moins présente dans les cultures des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Chaudière-Appalaches, là où le chénopode blanc et l'ortie royale sont les espèces qui prédominent.



On obtient une meilleure idée de l'importance des espèces dans les différentes régions si on tient compte des infestations qu'elles engendrent. À cette fin, on a créé l'indice d'importance agronomique des espèces. Cet indice est le résultat d'un calcul qui tient compte du pourcentage de présence de chacune des espèces ainsi que de leur degré d'infestation dans l'ensemble des champs d'une culture donnée. L'espèce qui obtient le résultat le plus élevé se voit attribuer un indice de 1,0, les autres espèces étant classées proportionnellement. L'herbe à poux obtient des indices de 0,5 à 0,9 dans les cultures inventoriées dans les régions agricoles de Montérégie-Est, de Montérégie-Ouest, de Lanaudière et de la Mauricie. Des indices de 0,25 à 0,50 sont obtenus pour cette plante dans les régions de l'Estrie, du Centre-du-Québec, de l'Outaouais et des Laurentides.

Finalement, selon les relevés effectués par le ROMH, l'herbe à poux est une mauvaise herbe toujours importante lorsqu'elle s'est installée dans le maïs, le soya ou les céréales. Dans la plaine du Saint-Laurent, elle se retrouve dans le peloton de tête de la liste des mauvaises herbes les plus menaçantes pour ces cultures. Des moyens de répression efficaces (herbicides et moyens mécaniques) sont disponibles pour l'éliminer. La fiche *Le milieu agricole* dans le *Dossier herbe à poux : fiches d'aide à la décision* donne une description succincte des techniques de contrôle et propose des références utiles pour compléter l'information.

Pour plus de renseignements :

Les portraits régionaux sont disponibles via Agri-réseau sur le site Phytoprotection :

www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/arico/compilations/Index.htm

La méthode de cartographie des mauvaises herbes de la ferme :

www.members.tripod.com/plachance/carto.htm



Pour se procurer le dossier herbe à poux

On peut obtenir des copies du *Dossier herbe à poux : fiches d'aide à la décision*, en composant le 450-928-6777, poste 4051. Coût : 10 \$ (7 \$ à l'achat de 5 exemplaires et plus).

On peut également consulter les fiches d'aide à la décision sur le site

www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/herbe/index.html

Des hyperliens conduisent aussi aux fiches d'aide sur les sites Web de la FQM et de l'UMQ.



L'Union des producteurs agricoles



Le Flash Herbe à poux est réalisé par la RRSS Montérégie

Rédaction : Elisabeth Masson, Denis Gauvin, Suzanne Hamel-Fortin, Claude J. Bouchard et Anne-Marie Blain

Mise en page et révision des textes : Hélène Giroux



Le Flash

HERBE À POUX

Bulletin d'information, volume 3, numéro 3, octobre 2002

DES BILANS RÉGIONAUX POUR MIEUX ORIENTER L'INTERVENTION

Nous en sommes déjà à la dernière parution du bulletin de la Table québécoise sur l'herbe à poux (TQHP) pour la saison 2002. Au menu, les plus récentes données régionales sur le rhume des foins, des bilans régionaux des interventions municipales de contrôle de l'herbe à poux ainsi que des relevés du Réseau d'observation des mauvaises herbes dans les cultures. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter les *Fiches d'aide à la décision*, produites par la TQHP, intitulées « Protéger la santé », « Choisir les techniques de contrôle », « Utiliser la législation » et « Le milieu agricole ».

L'intervention locale pour un contrôle élargi

par Denis Gauvin, DSP de Québec

Au printemps 2001, une enquête réalisée par la TQHP a permis d'estimer l'implication municipale aux efforts de contrôle de l'herbe à poux. Rappelons que 632 des 1 102 municipalités susceptibles d'avoir de l'herbe à poux sur leur territoire avaient répondu au questionnaire d'enquête auto-administré (les régions du Saguenay-Lac Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec n'étaient pas ciblées par cette enquête). Les municipalités devaient indiquer si, à l'été 2000, une activité de contrôle avait été réalisée ou non dans leur communauté. Aucune précision quant à l'importance ou l'ampleur associée à chacune de ces actions n'était demandée.

Le tableau de la page suivante précise l'effort municipal compilé pour chaque région sociosanitaire ayant collaboré à l'enquête. Les résultats démontrent que le fauchage et la tonte étaient les méthodes de contrôle de l'herbe à poux les plus utilisées par l'ensemble des régions.

En termes de participation aux actions de contrôle, on constate une importante disparité entre les régions. Les causes suivantes pourraient expliquer ces différences :

- ❖ **L'importance du problème sur le territoire** : Les deux régions ayant une plus faible proportion de municipalités rapportant la réalisation d'activités sont localisées sur des territoires où l'herbe à poux est moins présente.
- ❖ **La participation active des directions de la santé publique** (DSP) semble favoriser l'implication des municipalités. Les régions ayant un représentant de la DSP participant à la TQHP (Lanaudière, Québec, Montérégie, Montréal-Centre) affichent, par ailleurs, un plus haut taux de participation aux activités.

Enquête sur l'implication municipale dans le contrôle de l'herbe à poux selon les régions

	Ensemble des régions	Bas-Saint-Laurent	Québec	Mauricie et Centre-du-Québec	Estrie	Montréal-Centre	Outaouais	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Chaudière-Appalaches	Laval	Lanaudière	Laurentides	Montréal
Municipalités répondantes	632	82	45	89	47	18	40	20	84	1	42	49	115
n (%)	(57)	(67)	(62)	(63)	(45)	(69)	(54)	(38)	(50)	(100)	(69)	(57)	(60)
Municipalités avec présence d'herbe à poux	411	29	34	64	22	18	27	4	34	1	37	38	103
n (%)	(65)	(36)	(77)	(73)	(48)	(100)	(68)	(20)	(41)	(100)	(90)	(78)	(90)
Municipalités ayant réalisé des activités *	198	5	16	30	8	18	7	0	7	1	20	20	66
n (%)	(33)	(6)	(36)	(34)	(17)	(100)	(18)	(0)	(8)	(100)	(48)	(41)	(58)
Nombre de municipalités ayant fait . . .													
. . . la tonte	88	2	10	15	2	15	2	0	3	1	10	7	21
. . . le fauchage	157	4	12	23	7	7	5	0	7	1	19	13	59
. . . un inventaire	80	4	9	7	5	6	4	0	4	1	13	11	16
. . . l'arrachage	48	1	10	7	2	8	2	0	3	0	1	5	9
. . . l'ensemencement d'autres espèces végétales	23	0	5	1	1	4	1	0	2	0	3	2	4
. . . des amendements	10	0	1	2	1	2	1	0	2	0	1	0	0

* Une municipalité peut réaliser plus d'une activité.

Sondage réalisé au printemps 2001

Précisons que l'enquête de la TQHP a été réalisée avant les fusions municipales de janvier 2002. Les récentes fusions municipales pourraient faciliter l'action unifiée. L'expertise développée auprès des divers gestionnaires au cours des dernières années, notamment sur les méthodes d'entretien des terrains, pourra être mise en commun pour une efficacité accrue à la lutte à l'herbe à poux. Il faut néanmoins être vigilant. Des informations recueillies à l'été 2002 démontrent une baisse des activités de contrôle de l'herbe à poux dans les nouvelles villes fusionnées de Québec et Montréal. Cette baisse d'activités serait vraisemblablement liée à la période de transition et au temps nécessaire à la réorganisation des nouvelles structures administratives. Une reprise des activités est souhaitable pour l'année prochaine. Un second sondage sera réalisé au cours de l'année 2003 afin d'évaluer la progression de l'implication municipale dans le contrôle de l'herbe à poux.

Prévalence régionale de l'allergie saisonnière (rhume des foins)

Suzanne Hamel-Fortin, DSP Lanaudière

Occurrence des cas de rhume des foins au Québec



Le rhume des foins (rhinite allergique saisonnière) est une allergie respiratoire saisonnière caractérisée par une inflammation nasale et oculaire déclenchée par des allergènes provenant de l'environnement extérieur. Les principaux allergènes responsables de la fièvre des foins sont les pollens (arbres, graminées et herbe à poux) et certaines moisissures. Le pollen de l'herbe à poux est un pollen très allergène qui cause le rhume des foins en août et septembre.

Selon les données de la dernière *Enquête sociale et de santé, 1998*, le rhume des foins affecterait 8,4 % de la population, ce qui représente une hausse moyenne de 2 % en comparaison avec les données de 1987. Rappelons que 9,4% de la population québécoise souffre de rhinite allergique, toutes causes confondues, et qu'elle se situe au 5^e rang des problèmes de santé déclarés (Flash Herbe à poux, vol. 2, no 3).

En observant la répartition de la population souffrant de rhume des foins, on observe une certaine similitude entre la répartition de l'herbe à poux et la prévalence du rhume des foins. Ainsi, les populations les plus touchées sont celles qui habitent dans la vallée du Saint-Laurent, soit : Montréal, Québec, Montérégie et Lanaudière. Dans ces régions, la proportion de personnes disant souffrir de rhume des foins est au-dessus de la moyenne provinciale. Les proportions observées dans les régions de Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec et Outaouais voisinent la moyenne provinciale alors que le Bas-Saint-Laurent, Laval et le Saguenay-Lac Saint-Jean ont des taux comparables à ceux de 1987. On relève toutefois, dans les autres régions du Québec où il n'y a pas d'herbe à poux, des personnes souffrant de rhume des foins. Ces dernières souffrent d'allergies saisonnières aux autres allergènes présents dans l'environnement extérieur. On constate que les adultes (25-44 ans) sont les plus touchés par le rhume des foins.

Les différences dans la prévalence du rhume des foins entre les régions où il y a une forte présence d'herbe à poux, peuvent avoir plusieurs causes. Ainsi, les régions où il y a eu des campagnes très actives de sensibilisation du public à l'allergie à l'herbe à poux ont un taux plus élevé de personnes qui déclarent souffrir du rhume des foins. On peut supposer que, dans ces régions, la population plus sensibilisée fait plus facilement le lien entre les symptômes ressentis et l'exposition au pollen.

Prévalence du rhume des foins selon l'âge et la région

Région sociosanitaire / Âge	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et +	Total
Bas Saint-Laurent	0,57	1,79	2,14	1,09	0,32	5,91
Saguenay-Lac Saint-Jean	0,4	1,86	2,69	0,82	0,05	5,82
Québec	1,0	2,5	4,8	2,52	0,09	10,91
Mauricie et Centre-du-Québec	0,65	2,57	2,34	0,87	0,27	6,7
Estrie	0,22	1,44	2,42	0,51	0,04	4,63
Montréal-Centre	0,71	1,79	4,83	2,4	0,36	10,09
Outaouais	0,8	1,21	3,95	1,18	0,1	7,24
Abitibi-Témiscamingue	0,21	0,8	2,34	0,62	0,2	4,17
Côte-Nord	0,17	1,4	2,26	0,74	0,09	4,66
Nord-du-Québec	0,31	0,55	2,26	0,23	0	3,35
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,45	1,11	1,77	0,77	0,21	4,31
Chaudière/Appalaches	0,54	1,62	3,11	0,88	0,19	6,34
Laval	0,48	1,22	3,04	1,0	0,19	5,93
Lanaudière	1,3	2,12	4,26	1,1	0,32	9,1
Laurentides	0,72	1,37	3,59	1,25	0,07	7,0
Montréal	0,77	2,2	5,26	1,86	0,22	10,31
QUÉBEC	0,7	1,86	4,02	1,61	0,22	8,41

Source : Enquête sociale et de santé, 1998 (données non publiées), Institut de la statistique du Québec

L'herbe à poux, une mauvaise herbe « qui a du potentiel » dans les grandes cultures au Québec

Par Claude J. Bouchard, agronome botaniste, MAPAQ

Dans le cadre de différents projets sur la gestion des mauvaises herbes dans les cultures, les équipes du Réseau d'observation des mauvaises herbes (ROMH) effectuent des relevés de mauvaises herbes dans certaines fermes du Québec. Leur méthode (cartographie des mauvaises herbes) consiste à placer des quadrats dans les champs au début de la saison et à y relever les espèces qui s'y développeront plus tard. Les quadrats sont gardés exempts des moyens de répression appliqués au cours de la saison de croissance. Un outil informatique créé au MAPAQ, le compilateur de mauvaises herbes, regroupe l'ensemble des données recueillies au champ par les dépisteurs du ROMH et réalise des « portraits régionaux de population de mauvaises herbes » par type de culture et par région.

L'examen des portraits régionaux de 2001 (plus de 400 champs échantillonnés) révèle que dans les cultures de maïs, de soya et de céréales, l'herbe à poux est souvent la 2^e espèce la plus fréquente, juste après le chénopode blanc. Ce dernier occupe le 1^{er} rang sur l'ensemble du territoire. Dans les cultures étudiées, l'herbe à poux se retrouve dans 80 à 100 % (% de présence) des